

A close-up portrait of a young woman with short brown hair, wearing black-rimmed glasses and a light blue top. She is smiling warmly at the camera. The background is a blurred outdoor setting.

# QUELLE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LE NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION ?

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE JEAN-PIERRE BEL,  
PRÉSIDENT DU SÉNAT

MARDI 25 SEPTEMBRE  
PARIS – PALAIS DU LUXEMBOURG



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# QUELLE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LE NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION ?

Le Gouvernement présentera, en fin d'année, un projet de loi sur le nouvel acte de décentralisation. Pour accompagner ce nouvel élan, la fonction publique territoriale devra être prise en compte car il ne peut y avoir de réussite de la décentralisation sans un statut, des métiers et des compétences adaptées au défi des services publics locaux de demain.

Dès aujourd'hui, ce volet statutaire doit être appréhendé pour que le projet de réforme de décentralisation à venir intègre bien toutes ces dimensions.

L'enjeu est d'importance car les ressources humaines représentent le premier levier d'intervention de la puissance publique auprès de nos concitoyens, pour concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques.

La fonction publique territoriale a connu au cours des dernières années plusieurs réformes : loi du 19 février 2007 (formation), loi du 3 août 2009 (mobilité), loi du 5 juillet 2010 (dialogue social) et loi du 12 mars 2012 (accès à l'emploi titulaire). Elle a également été impactée par la réforme des retraites qui génère un allongement de la durée des carrières. Malgré

## Programme

**8H30 – 9H00 : Accueil des participants**

**9H00 – 9H15 : Allocution d'ouverture**

**9H15 – 10H30 : Quels recrutements pour la FPT, demain ?**

De nombreuses interrogations se posent en matière de recrutement. Comment mieux assurer l'organisation des concours ? Comment développer l'apprentissage dans les collectivités territoriales. Comment favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap ? Comment les recrutements dans la fonction publique peuvent-ils être représentatifs des équilibres sociologiques de la société dans son ensemble ? Dans ce sens, faut-il développer des classes intégrées ? Quelle place pour la mission d'observatoire de l'emploi territorial pour mieux détecter les besoins de recrutements ?

- **Dominique Bolliet**, maire adjoint à la ville de Lyon
- **Christine Josset-Villanova**, secrétaire générale adjointe de la Fédération UNSA - Territoriaux
- **Patrice Beunard**, premier vice-président de FNACT-CFTC
- **Valérie Chatel**, présidente de l'association des DRH des grandes collectivités
- **Geneviève Vidal**, directrice du centre de gestion de la Charente-Maritime

**10H30 – 11H45 : Quel droit à la formation pour les agents de la FPT, demain ?**

La loi du 19 février 2007 a modifié en profondeur le droit à la formation dans la fonction publique territoriale. Aujourd'hui, un bilan peut être dressé. Il génère différentes interrogations. Faut-il revoir la durée des formations initiales ? Comment développer l'utilisation du droit individuel à la formation (DIF) et du livret individuel de formation (LIF) ? Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) doivent-ils être revus ? Comment favoriser le développement des plans de formation dans les collectivités territoriales ?

- **Adeline Hazan**, maire de Reims et présidente de Reims Métropole
- **Jean-Claude Lenay**, secrétaire national Interco-CFDT
- **Antoine Breining**, président FA-FPT
- **Vincent Potier**, directeur général du CNFPT, président du RESP
- **Marie-Francine François**, présidente de l'association des administrateurs territoriaux de France (AATF)



## Animateur

Jean Dumonteil,  
directeur de La lettre  
du secteur public.

ces réformes, de nombreuses interrogations demeurent. Elles concernent le recrutement, le déroulement de carrière, la rémunération, la formation mais aussi les institutions chargées de la fonction publique territoriale.

Ce colloque, réunissant des représentants de l'ensemble des acteurs concernés, veut marquer le début d'une nouvelle étape dans la réflexion collective en essayant, loin des débats théoriques, d'apporter des réponses concrètes pour la fonction publique territoriale en formulant des propositions d'évolutions législatives et réglementaires.

« IL NE PEUT Y AVOIR  
DE RÉUSSITE  
DE LA DÉCENTRALISATION  
SANS UNE FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
FORTE ET COMPÉTENTE. »

### 11H45 – 13H00 : Quelle carrière pour les agents de la FPT, demain ?

En matière de déroulement de carrière de nombreuses questions se posent aujourd'hui. Face à l'allongement des carrières, que faire des agents en situation de reclassement professionnel ? Comment favoriser la mobilité inter-collectivités et inter-fonctions publiques ? Quelle gestion pour les agents en CDI ? Faut-il faire évoluer les modalités de rémunération ? Quelle place accordée aux règles de déontologie ? Quelle place pour les outils numériques (dossier de l'agent, bourse de l'emploi, listes d'aptitude...) ?

- **Liliane Pierre\***, vice-présidente du conseil général du Val-de-Marne
- **Claude Michel**, secrétaire de la fédération CGT des services publics président de la formation spécialisée n°3 du CSFPT.
- **Didier Pirot**, secrétaire de la fédération FO des services publics et de la santé, membre du bureau du CSFPT
- **Stéphane Pintre**, président du syndicat national des directeurs généraux de services des collectivités territoriales (SNDGCT)
- **Pierre-Yves Blanchard**, directeur général adjoint du CIG de la Grande-couronne

\* sous réserve

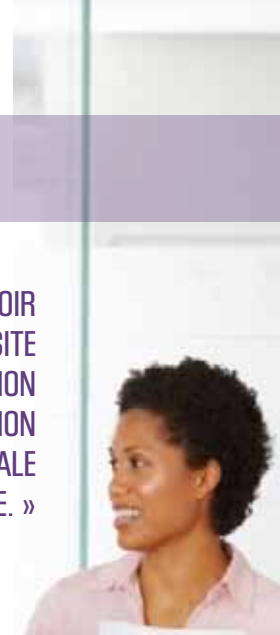
### 13H00 – 14H15 : Cocktail déjeunatoire

### 14H15 – 15H30 : Quelle organisation institutionnelle pour la FPT, demain ?

Depuis 1984, les institutions chargées de gérer la fonction publique territoriale, ont connu différentes modifications. Aujourd'hui, il convient de réfléchir à une refonte plus globale en essayant d'apporter des réponses à quelques interrogations : quelle coordination au niveau national pour les centres de gestion ? Comment coordonner les interventions du CNFPT et celles des centres de gestion ? Quel statut pour le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) ? Quel financement pour l'ensemble de ces organismes ?

- **Jean-Jacques Urvoas\***, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale
- **Françoise Descamps-Crosnier**, députée, maire de Rosny-sur-Seine, présidente de la commission FPT à l'AMF
- **Jacqueline Gourault**, sénatrice du Loir-et-Cher, maire de La Chaussée-Saint-Victor
- **Michel Hiriart**, président de la FNCDG, président du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques, maire de Biriartou
- **François Deluga**, président du CNFPT, maire du Teich

### 15H30 – 16H00 : Synthèse des débats par François Deluga



## CONTACTS ET INSCRIPTION :

tél : 01 55 27 41 28

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE :

[www.evenements.cnfpt.fr/fpt/](http://www.evenements.cnfpt.fr/fpt/)

Participation dans la limite des places disponibles

## LIEU DE LA MANIFESTATION :

**Palais du Luxembourg - salle Monnerville**

26, rue de Vaugirard, 75291, Paris Cedex 06

Station de métro : Odéon.

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité.

## EN PARTENARIAT AVEC :

